

## Livret pédagogique du D.U. d'études élémentaires en langue et civilisation françaises (D.U. EELCF)

### Calendrier universitaire :

	début des cours	fin des cours	partiels	session de rattrapage
<b>Semestre 1*</b>	Début septembre	Fin décembre	12 <sup>e</sup> semaine de cours en décembre	Fin avril
<b>Semestre 2*</b>	Fin janvier	Fin avril	12 <sup>e</sup> semaine de cours en avril	mai

(\*) Ce D.U. est une formation semestrielle *exclusivement* : l'étudiant est inscrit soit au semestre 1, soit au semestre 2, en aucun cas il ne peut choisir d'étaler la formation sur les deux semestres.

<b>Responsable pédagogique :</b> Claire Gandouly : <a href="mailto:cg@u-paris10.fr">cg@u-paris10.fr</a>	<b>Responsable administratif :</b> Dominique Brena : 01 40 97 73 34 <a href="mailto:dominique.brena@u-paris10.fr">dominique.brena@u-paris10.fr</a>
---	--

### Présentation de la formation :

Formation linguistique et culturelle semestrielle (30 ECTS) pour étudiants étrangers ayant atteint le niveau A2 du CECRL en langue française et désireux d'atteindre le niveau B1.

#### Conditions d'admission :

- Diplômes d'accès:

Premier cycle universitaire obtenu dans le pays d'origine ou un diplôme universitaire de niveau A2.

- Prérequis linguistique :

Connaissance du français équivalant au niveau du DELF A2 ou au niveau 2 du TCF (test de connaissance du français) ou du TEF (test d'étude du français).

#### Objectifs de la formation :

Acquisition de connaissances sur la France contemporaine préparant à une insertion dans le pays grâce à une meilleure compréhension des codes culturels de base et une connaissance des institutions.

Préparation linguistique à des études universitaires en France.

#### Poursuites d'études possibles :

Ce DU est une préparation linguistique à des études universitaires en France. Il permet la poursuite de toutes études universitaires exigeant un niveau linguistique B1 du CECRL.

**Ce DU donne aux étudiants les connaissances préalables nécessaires pour suivre avec profit des enseignements universitaires requérant un bon niveau linguistique et la compréhension des codes culturels de base.**

**Charte des examens :**

[http://www.u-paris10.fr/formation/deroulement-des-examens-consultez-la-charte-des-examens-324774.kjsp?RH=for\\_org&RF=1279015478225](http://www.u-paris10.fr/formation/deroulement-des-examens-consultez-la-charte-des-examens-324774.kjsp?RH=for_org&RF=1279015478225)

**Charte du savoir vivre ensemble :**

<http://www.u-paris10.fr/l-universite/charte-du-savoir-vivre-ensemble-551185.kjsp?RH=FR>

**Maquette de la formation :**

	Volume horaire	Coefficient	ECTS
<b>UE Langue française</b>	<b>7 h hebdo</b>	<b>3.5</b>	<b>10.5</b>
Français écrit	2 h hebdo	1	3
Français oral	2 h hebdo	1	3
Pratique de la langue écrite et orale	2 h hebdo	1	3
Laboratoire de langue	1 h hebdo	0.5	1.5
<b>UE Médias et civilisation</b>	<b>6 h hebdo</b>	<b>3.5</b>	<b>10.5</b>
Lecture des médias	2 h hebdo	1	3
Civilisation française	2 h hebdo	1	3
Littérature française	2 h hebdo	1.5	4.5
<b>UE Activités linguistiques et culturelles</b>	<b>6 h hebdo</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
Atelier de pratique de la langue française	2 h hebdo	1	3
Vie culturelle en France	2 h hebdo	1	3
Enrichissement du vocabulaire	2 h hebdo	1	3

**Règles d'obtention du diplôme :**

- Prise en compte de toutes les notes et moyennes générales
- Règle d'attribution des mentions de résultat :
  - 10 à 12/20 : passable
  - 12 à 14/20 : assez bien
  - 14 à 16/20 : bien
  - 16/20 et plus : très bien
- Les EC se compensent
- Une UE est considérée comme acquise lorsque tous les éléments constitutifs ont été suivis et que la moyenne des EC en tenant compte des coefficients est égale ou supérieure à 10.
- UE capitalisables sans limite de temps.
- Tout EC dont la note est égale ou supérieure à 10 est considéré comme acquis. Toutefois, en cas de réinscription après interruption d'études, seules les UE sont capitalisables, les EC seuls qui ne sont pas inclus dans une UE validée ne sont pas conservés au-delà du semestre autorisé pour la préparation du diplôme.

**Présentation des enseignements et des modalités d'évaluation :**

Pour tous les enseignements, l'évaluation repose sur le contrôle continu, impliquant assiduité (pas plus de 3 absences autorisées pour un EC) et ponctualité (les retards ou les départs anticipés à un EC sont décomptés en conséquence).

La note finale repose sur la moyenne des notes acquises lors du contrôle continu et de la note du partiel de fin de semestre. Le partiel a pour but de vérifier les compétences acquises lors du semestre.

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFENS2SI/KFENS2SP : Français écrit : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Claire Gandouly</b>
Contenu/descriptif	<b>Compréhension et expression en français écrit</b>
Compétences visées	<b>Savoir comprendre, analyser et produire des textes écrits</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant</b>
Contrôle continu	<b>Travaux personnels + partiel de 2 heures portant sur la compréhension et la production écrite.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFONS2SI/P : français oral : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Claire Gandouly</b>
Contenu/descriptif	<b>Compréhension et expression en français oral</b>
Compétences visées	<b>Comprendre, s'exprimer et interagir dans le cadre d'activités orales, permettant d'acquérir une plus grande autonomie dans la vie quotidienne.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant</b>
Contrôle continu	<b>Travaux personnels ou de groupe + partiel de 2 heures portant sur la compréhension et la production orale.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>LUELMLAI/P : Pratique de la langue écrite et orale : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Claire Gandouly / Marie Heimbürger</b>
Contenu/descriptif	<b>Mise en pratique des connaissances acquises dans les cours de langue écrite et de langue orale.</b>
Compétences visées	<b>Voir ci-dessus.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant.</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur la compréhension et la production orales ainsi qu'une production écrite.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFLNS2SI/P : Laboratoire de langue : 12 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Claire Gandouly</b>
Contenu/descriptif	<b>Amélioration de la prononciation.</b>
Compétences visées	<b>Discriminer, repérer et prononcer les sons spécifiques du français et améliorer la compréhension et l'expression orales.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant.</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 1 heure portant sur la discrimination auditive et la production orale.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFLMS2SI/P : Lecture des médias : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Marie Heimbürger</b>
Contenu/descriptif	<b>Initiation à la lecture des médias.</b>
Compétences visées	<b>Apprendre les codes de la presse écrite, radiodiffusée et télévisuelle.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant.</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur l'analyse d'un document écrit et d'un document oral issus des médias français.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFCIS2SI/P : Civilisation française : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Richard Besqueut</b>
Contenu/descriptif	<b>Initiation à la culture française contemporaine.</b>
Compétences visées	<b>Approche des codes et problématiques culturels de la France contemporaine.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant.</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur ...</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFLIS2SI/P : Littérature française : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Emmanuelle Sauvage/ Marie Heimbürger</b>
Contenu/descriptif	<b>Initiation à la lecture d'extraits et d'œuvres littéraires françaises ou francophones contemporaines.</b>
Compétences visées	<b>Donner une culture littéraire minimum nécessaire à la poursuite d'études et permettre à l'étudiant de devenir autonome face à un texte littéraire.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignant.</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur l'analyse d'un texte littéraire et la production d'un texte écrit.</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFANS2SI/P : Atelier de pratique de la langue française : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Marie Heimbürger / Emmanuelle Sauvage</b>
Contenu/descriptif	<b>Initiation aux problématiques philosophiques contemporaines</b>
Compétences visées	<b>Utiliser les outils de la philosophie susceptibles d'éclairer les débats d'idées et les tendances intellectuelles dans la France d'aujourd'hui.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignante lors du 1<sup>er</sup> cours</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFVFS2SI/P : Vie culturelle en France : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Richard Besqueut</b>
Contenu/descriptif	<b>Présentation d'événements culturels actuels, initiation à la pratique à la critique artistique.</b>
Compétences visées	<b>Travailler seul ou en groupe à partir de visites d'expositions, de représentations théâtrales ou de films.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignante lors du 1<sup>er</sup> cours</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur un travail ...</b>

Code/intitulé/volume horaire	<b>KFEVS2SI/P : Enrichissement du vocabulaire : 24 h semestrielles</b>
Enseignant	<b>Emmanuelle Sauvage / Claire Gandouly</b>
Contenu/descriptif	<b>Initiation à la formation du vocabulaire français et à ses usages.</b>
Compétences visées	<b>Enrichissement du lexique par thèmes à partir de travaux sur documents authentiques.</b>
Textes et bibliographie	<b>Communiqués par l'enseignante lors du 1<sup>er</sup> cours</b>
Contrôle continu	<b>Notes de travail personnel + partiel de 2 heures portant sur le vocabulaire étudié.</b>

## Règlement intérieur du F.ET.E

### Règles de validation des cours

#### 1/ Assiduité

Les enseignements de langue et de culture du F.ET.E sont des cours semestriels qui reposent sur le contrôle continu (il ne s'agit pas de cours magistraux) : la participation des étudiants à tous les cours est donc obligatoire. En cas d'absence, pour des raisons qui doivent être motivées, l'étudiant doit informer l'enseignant responsable du cours. Si un étudiant s'absente plus de 3 fois à un cours, celui-ci n'est pas validé. (\*)

#### 2/ Ponctualité

Les étudiants s'engagent à respecter strictement les horaires des cours : aucun retard n'est toléré, aucun départ avant la fin du cours non plus. Des retards répétés et/ ou des sorties prématurées du cours peuvent être décomptés comme une absence pure et simple, et entraînent le risque pour l'étudiant de ne pas valider le cours.

#### 3/ Contrôle continu :

Par contrôle continu, il faut comprendre :

- la participation à toutes les activités, écrites ou orales, demandées par l'enseignant responsable du cours : les travaux demandés (devoirs à la maison ou exposés en classe) doivent être réalisés en respectant les délais fixés par l'enseignant ;
- la participation au partiel de fin de semestre. Si, pour une raison explicitement motivée, un étudiant ne peut participer à ce partiel, il lui est proposé de se présenter au partiel de rattrapage.

#### 4/ Note finale :

La note finale est établie sur la base d'une moyenne entre les notes du contrôle continu et celle du partiel de fin de semestre, selon des règles de calcul qui sont communiquées aux étudiants au début du cours : ce peut être 50/50, 60/40, voire 70/30, en fonction des types de cours.

#### 5/ Sessions de rattrapage :

Le partiel de rattrapage pour le 1<sup>er</sup> semestre a lieu durant les partiels du 2<sup>e</sup> semestre ; le partiel de rattrapage pour le 2<sup>e</sup> semestre a lieu au début du mois de juin.

#### 6/ Utilisation des dictionnaires lors des partiels :

- L'utilisation des dictionnaires bilingues est autorisée pour les cours de langue de niveau 1 et 2 ;
- L'utilisation des dictionnaires unilingues est autorisée pour les cours de langue de niveau 3, 4 et 5 ;
- L'utilisation de tous types de dictionnaires (bi- ou unilingue) est autorisée pour les cours à contenu culturel de tous niveaux.

Par dictionnaire de langue il faut comprendre : dictionnaire papier et dictionnaire électronique à l'exclusion des téléphones et des ordinateurs portables.

**(\*) Tout cas particulier doit être signalé au responsable administratif du F.ET.E, qui en référera au Directeur du F.ET.E, pour prise de décision.**